

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue à l'Hôtel-de-Ville de Lévis au 2175, chemin du Fleuve, St-Romuald, le jeudi **vingt juin deux mille treize à 19h30.**

**SONT PRÉSENTS :**

M. Michel Patry, Président  
M. Jean-Pierre Bazinet, Vice-président  
M. Jean-Luc Daigle, Administrateur  
M. Michel Turner, Administrateur  
M. Mario Fortier, Administrateur  
M. Serge Côté, Administrateur  
Mme Janet Jones, Administratrice  
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.  
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.  
M. Jean-François Carrier, Directeur général  
M. Mario Sirois, Adjoint au directeur général  
Mme Francine Marcoux, Trésorière

**-ORDRE DU JOUR-**

---

\*\*\*\*\* PÉRIODE DE QUESTIONS \*\*\*\*\*

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, le président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire \*\*\* **en début** \*\*\* de réunion et à s'identifier et adresser leurs questions au président.

---

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 16 mai 2013
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 30 mai 2013
5. Adoption des propositions d'amélioration / modification de service : période Automne 2013
6. Octroi d'un mandat pour des services professionnels en architecture pour la réalisation et l'élaboration de paramètres architecturaux et d'aménagement pour l'ensemble des stations qui seront implantées dans le cadre du projet BHNS

7. Octroi d'un mandat pour des services professionnels à une ou des Firmes spécialisées en évaluation foncière dans le cadre du projet BHNS
  8. Mandat à la Société de transport de Montréal (STM) d'entreprendre au nom de la ST Lévis toutes les démarches et procédures requises pour acquérir un Système de Validation et Recharge à Distance (VRAD) des titres de transport dans le cadre du Système de Vente et Perception électronique OPUS
  9. Fixation du prix de vente des cartes OPUS (support plastique) à la clientèle pour la période 2013-2014
  10. Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche d'un(e) administrateur (trice) des réseaux et systèmes informatiques de la ST Lévis (poste contractuel)
  11. Octroi à l'entreprise Autobus Auger d'un contrat de trois (3) ans pour le service de transport des personnes à mobilité réduite résidant sur le territoire de la Ville de Lévis
  12. Comptes payables
  13. Points divers
  14. Période de questions
  15. Levée de l'assemblée
- 

## **1.-Adoption de l'ordre du jour**

### **- RÉSOLUTION 2013-084-**

Il est           proposé par   Monsieur Jean-Luc Daigle  
                  appuyé par    Madame Marjorie Guay  
  
                  et résolu       unanimement :

**QUE** l'ordre du jour de l'Assemblée ordinaire du jeudi 20 juin 2013 soit adopté en ajoutant les points ;;

**13.a.-** Nomination de Monsieur Mario Sirois à titre d'adjoint au directeur général et directeur de l'exploitation;

**13.b.-** Nomination de Monsieur Sylvain Lévesque à titre de directeur des technologies, du marketing et du développement des affaires;

**13.c.-** Création d'une servitude réelle d'utilisation et de passage au bénéfice des lots adjacents aux lots 2 431 591 et 3 975 480 constituant le terrain sur lequel est localisé le siège social de la Société de transport de Lévis au 229, rue Saint-Omer, Lévis, province de Québec;

**13.d.-** Autorisation de procéder au recrutement d'un(e) agent(e) de planification à la direction de la planification et du développement (poste contractuel);

**13.e.-** Dépôt des amendements budgétaires;

**Adoptée.-**

## **2.-Période de questions**

Aucune question n'a été soulevée.

## **3.-Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 16 mai 2013**

### **RÉSOLUTION 2013-085-**

Il est proposé par Monsieur Serge Côté  
appuyé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet  
et résolu unanimement :

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 16 mai 2013 soit adopté;

- **en ajoutant aux présences** – Madame Nathalie Plante.

**Adoptée.-**

## **4.-Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue par conférence téléphonique le 30 mai 2013**

### **RÉSOLUTION 2013-086-**

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier  
appuyé par Monsieur Serge Côté  
et résolu unanimement :

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue par conférence téléphonique le 30 mai 2013 soit adopté tel que lu.

**Adoptée.-**

**5.-Adoption des propositions d'amélioration / modifications de service :  
période Automne 2013**

**RÉSOLUTION 2013-087-**

**CONSIDÉRANT :** les requêtes formulées par les usagers, notre personnel chauffeur et nos superviseurs au cours de la période du 15 avril 2013 au 10 juin 2013;

**CONSIDÉRANT :** les modifications majeures prévues dans la desserte du Campus de l'Université Laval à compter de l'automne 2013 et que ces changements de tracé sont le résultat d'une décision prise par nos partenaires : Réseau de transport de la Capitale (RTC), ministère des Transports du Québec (MTQ), Ville de Québec, Université Laval;

**CONSIDÉRANT :** que toutes les améliorations de service sont conformes aux orientations de la STLévis relatives à la mise en place d'un nouveau réseau de transport collectif;

**CONSIDÉRANT :** que selon la Direction de la planification et du développement, les propositions **d'amélioration** de service se traduisent par :

- l'ajout, sur une base annuelle, d'environ 157 heures de service sur le parcours du Lévisien 3 (55 heures pour l'année 2013) ;
- le retrait, sur une base annuelle, de 90 heures de service sur le parcours 23 (30 heures de service pour l'année 2013);
- l'ajout; sur une base annuelle, de 510 heures de service sur les parcours 44-45 (195 heures pour l'année 2013);

**CONSIDÉRANT :** que selon la Direction de la planification et du développement, les propositions de **modifications**

de service (changements de tracés / horaire) n'occasionneront pas d'ajout d'heures de service ;

**CONSIDÉRANT :** le budget 2013 de la ST Lévis prévoit une **réserve pour imprévus** permettant de couvrir l'ensemble de ces coûts d'ajouts de service ;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation des Directions de la planification et du développement et de l'exploitation à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par Madame Marjorie Guay  
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement :

**QUE** ce Conseil adopte les propositions **d'amélioration de service** suivantes :

**Lévisien-3 :**

- Le départ de 07h02 à la route du Pont/Plante débutera à 06h35 au Terminus Lagueux;

**Parcours 23 :**

- Pour le départ de 08h55 à partir du Cégep Lévis-Lauzon, la course se termine à 09h15 à la Station Galeries Chagnon plutôt qu'au Cégep Lévis-Lauzon.
- Pour le départ de 17h55 à partir du Cégep Lévis-Lauzon, la course se termine à 18h15 à la Station Galeries Chagnon plutôt qu'au Cégep Lévis-Lauzon.

**QUE** ce Conseil adopte les propositions de **modifications de service** suivantes :

**Lévisien 2 :**

- Le tracé dans le secteur de l'Université Laval passe par la Station SSQ sur le boulevard Laurier, l'autoroute Robert-Bourassa, la rue de la Foresterie, le Terminus de l'Université Laval sur la rue de la Médecine, le chemin Quatre-Bourgeois, le chemin Sainte-Foy, la rue du Séminaire, la rue de l'Université, la rue des Sciences-Humaines et la Station Place Sainte-Foy sur le boulevard Laurier;

- Modification des temps de passage à la Station de l'Église et au coin boulevard de la Rive-Sud et chemin des Îles;
- Fréquence augmentée aux 10 minutes en pointe AM/PM et 15 minutes en hors-pointe (**idem à l'affectation du printemps 2013**).

**Lévisien-3 :**

- Le tracé dans le secteur de l'Université Laval passe par la Station SSQ sur le boulevard Laurier, l'autoroute Robert-Bourassa, la rue de la Foresterie, le Terminus de l'Université Laval sur la rue de la Médecine, le chemin Quatre-Bourgeois, le chemin Sainte-Foy, la rue du Séminaire, la rue de l'Université, la rue des Sciences-Humaines et la Station Place Sainte-Foy sur le boulevard Laurier;

**Parcours 27 Express :**

- En avant-midi, le tracé dans le secteur de l'Université Laval passera par la Station SSQ sur le boulevard Laurier, l'autoroute Robert-Bourassa, la rue de la Foresterie, le Terminus de l'Université Laval sur la rue de la Médecine, le chemin Quatre-Bourgeois, le chemin Sainte-Foy, la rue du Séminaire, la rue de l'Université, la rue des Sciences-Humaines et la Station Place Sainte-Foy sur le boulevard Laurier;
- En après-midi, le tracé dans le secteur de l'Université Laval passera par le Terminus de l'Université Laval sur la rue de la Médecine, le chemin Quatre-Bourgeois, le chemin Sainte-Foy, la rue du Séminaire, la rue de l'Université, la rue des Sciences-Humaines et la Station Place Sainte-Foy sur le boulevard Laurier;
- Pour les 27 Express provenant du Cégep Garneau, le tracé passera du chemin Sainte-Foy coin Émile-Côté, la rue du Séminaire, la rue de l'Université, la rue des Sciences-Humaines et la Station Place Sainte-Foy sur le boulevard Laurier;

**Parcours 27R :**

- Fréquence augmentée aux 15 minutes en pointe AM/PM et 30 minutes en hors-pointe (**idem à l'affectation du printemps 2013**);

**Parcours 34 Express – 35 Express :**

- En avant-midi, le tracé dans le secteur de l'Université Laval passera par la Station SSQ sur le boulevard Laurier, l'autoroute Robert-Bourassa, la rue de la Foresterie, le Terminus de l'Université Laval sur la rue de la Médecine, le chemin Quatre-Bourgeois, le chemin Sainte-Foy, la rue du Séminaire, la rue de l'Université, la rue des Sciences-Humaines et la Station Place Sainte-Foy sur le boulevard Laurier;
- En après-midi, le tracé dans le secteur de l'Université Laval passera par le Terminus de l'Université Laval sur la rue de la Médecine, le chemin Quatre-Bourgeois, le chemin Sainte-Foy, la rue du Séminaire, la rue de l'Université, la rue des Sciences-Humaines et la Station Place Sainte-Foy sur le boulevard Laurier;

**Parcours 35R :**

- Fréquence augmentée aux 15 minutes en pointe AM et PM (**idem à l'affectation du printemps 2013**);

**Parcours 329 :**

- Fréquence augmentée aux 30 minutes en pointe AM/PM et 60 minutes en hors-pointe (**idem à l'affectation du printemps 2013**);

**Parcours 41-51 (Garneau) :**

- Retour au service normal (**idem à l'affectation du printemps 2013**);

**Parcours 44-45 / T44-45 :**

- Le tracé dans le nouveau parc de maisons mobiles près du chemin Filteau sera le chemin Filteau, la rue Turin, la rue Oslo, la rue Nantes, la rue Lyon, la rue du Bourgeon, la rue d'Orly, la rue Dorval, la rue Strasbourg, la rue Nantes, la rue Chouinard, le chemin Filteau, la rue Bolduc et la route Lagueux;

**Parcours 54-55 / T54-55 :**

- Le tracé dans le secteur de Saint-Nicolas village sera le chemin Marie-Victorin, la rue des Pionniers et le chemin Marie-Victorin;

**Parcours 43-68 :**

- Retour au service normal (**idem à l'affectation du printemps 2013**);

**Parcours 50 :**

- Retour au service normal (excepté les départs remplacés par le Lévisien 3 à l'été 2013) (**idem à l'affectation du printemps 2013**);

**Parcours 94 :**

- Le tracé dans le secteur de l'Université Laval passe par la Station SSQ sur le boulevard Laurier, l'autoroute Robert-Bourassa, la rue de la Foresterie, le Terminus de l'Université Laval sur la rue de la Médecine, le chemin Quatre-Bourgeois, le chemin Sainte-Foy, la rue du Séminaire, la rue de l'Université, la rue des Sciences-Humaines et la Station Place Sainte-Foy sur le boulevard Laurier;

**Parcours 64 AM:**

- Début et fin de parcours à la Station Parc-Chaudière – Le tracé passera dorénavant par l'Autoroute 73, l'Autoroute 20, le chemin du Sault, la Station de la Concorde sur le boulevard de la Rive-Sud pour terminer sa course à la Station du Parc-Chaudière;

**Parcours 64 PM:**

- Le tracé débutera dorénavant à la Station du Parc-Chaudière et passera par la Station de la Concorde sur le boulevard de la Rive-Sud, le chemin du Sault, l'Autoroute 20 pour revenir sur l'Autoroute 73 – Changement des heures de passage dans Breakeyville;

**Parcours 65 AM:**

- Début et fin de parcours à la Station Parc-Chaudière lorsque combiné avec le parcours 64.- Le départ de 8h22 terminera sa course à la Station du Parc-Chaudière;

**Parcours 65 PM :**

- Lorsque le parcours 65 est combiné avec le parcours 64, les retours de 12h50, 15h05, 15h50 et 18h50 débuteront à la Station du Parc-Chaudière – Changement des heures de passage à Saint-Lambert;
- Pour tous les autres départs et retours, le tracé demeure inchangé.



**QUE** ce Conseil approuve les améliorations / modifications de services prévues à l'automne 2013 ;

**QUE** ce Conseil autorise les Directions de la planification et du développement et celle de l'exploitation à procéder à l'exécution des activités pour l'assignation des horaires et la livraison du service de transport collectif ;

**QUE** les améliorations de service présentées ci-dessus entrent en vigueur à compter du 26 août 2013 ;

**QUE** ces modifications soient communiquées à la population dans la semaine du 5 août 2013;

**QUE** les prochaines propositions d'améliorations de service seront déposées à l'occasion du Conseil d'administration du 16 août 2013 ou avant si requis.

**Adoptée.-**

**6.-Octroi d'un mandat pour des services professionnels en architecture pour la réalisation et l'élaboration de paramètres architecturaux et d'aménagement pour l'ensemble des stations qui seront implantées dans le cadre du projet BHNS**

**- RÉOLUTION 2013-088-**

**CONSIDÉRANT :** que depuis 2010, la STLévis travaille activement sur un projet de voies réservées en mode axial sur le boul. de la Rive-Sud (14 km) et sur la route 116 à St-Nicolas (3KM);

**CONSIDÉRANT :** que ce projet comporte l'aménagement de zones d'attente spécifiques qui participeront activement à l'image de la ville en raison de;

- Leur importance en tant que partie intégrante de l'axe structurant de la STLévis;
- Leur apport dans la requalification des axes sur lesquels elles s'implantent;
- Leur localisation au centre de la chaussée, en aval des intersections ;

- Leur dimension, qui est influencée par le design du projet d'axial, et du futur tramway pour la partie du boul. de la Rive-Sud;

**CONSIDÉRANT :** que leur conception doit toutefois répondre aux normes d'aménagement standards et d'accessibilité sur lesquelles travaille la ST Lévis ;

**CONSIDÉRANT :** que les six (6) premières stations et/ou zones d'attente devront être implantées dans le premier tronçon de .925 km entre les rues Saint-Omer et le boulevard Alphonse Desjardins en 2014;

**CONSIDÉRANT :** que ces premières stations et/ou zones d'attente serviront de modèle pour le développement des autres stations sur l'ensemble de l'axe structurant ;

**CONSIDÉRANT :** que les honoraires engagés pour la réalisation et l'élaboration de paramètres architecturaux et d'aménagement pour l'ensemble des stations à être implantées sur l'axe structurant sont des dépenses admissibles dans le cadre de la subvention accordée le 25 janvier 2011 par le ministère des Transports du Québec (MTQ) et sont couverts par le règlement d'emprunt numéro 111 ;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la direction de la planification et du développement à la Direction générale ;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par Madame Nathalie Plante  
appuyé par Monsieur Jean-Luc Daigle

et résolu unanimement :

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale et la Direction de la planification et du développement à octroyer un mandat de services professionnels en architecture pour :

- la réalisation et l'élaboration de paramètres architecturaux et d'aménagement pour l'ensemble des stations qui seront implantées dans le cadre du projet BHNS;

- pour la conception des stations qui seront implantées sur le tronçon de 925 m., secteur Desjardins;

**QUE** cette résolution est conditionnelle au **respect de l'enveloppe budgétaire** prévue au règlement d'emprunt 111.

**Adoptée.-**

**7.-Octroi d'un mandat pour des services professionnels à une ou des firmes spécialisées en évaluation foncière dans le cadre du projet BHNS**

**- RÉSOLUTION 2013-089-**

**CONSIDÉRANT :** que depuis 2010, la STLévis travaille activement sur un projet de voies réservées en mode axial sur le boul. de la Rive-Sud (14 km) et sur la route 116 à St-Nicolas (3KM);

**CONSIDÉRANT :** que le premier tronçon de ce projet consiste en l'implantation de voies réservées en site propre sur le boulevard de la Rive-Sud entre la rue Saint-Omer et le boulevard Alphonse Desjardins ;

**CONSIDÉRANT :** que selon les études d'avant projet réalisées par la firme AECOM (résolution 2012-018), l'emprise actuelle du boulevard de la Rive-Sud est insuffisante et qu'il faut acquérir approximativement 13 000 m.c. qui correspondent à des bandes latérales sur chacune des rives du boulevard ;

**CONSIDÉRANT :** que ces acquisitions doivent se faire aux prix le plus justes possible ;

**CONSIDÉRANT :** que quatre (4) propriétaires fonciers sont concernés par ces acquisitions ;

**CONSIDÉRANT :** que les honoraires engagés pour l'évaluation des parcelles de terrain sont des dépenses admissibles dans le cadre de la subvention accordée le 25 janvier 2011 par le ministère des Transports du Québec (MTQ) et sont couverts par le règlement d'emprunt numéro 111 ;

**CONSIDÉRANT :** que la recommandation de la direction de la planification et du développement à la Direction générale ;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet  
appuyé par Monsieur Serge Côté

et résolu unanimement :

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale et la Direction de la planification et du développement à octroyer un mandat de services professionnels à une ou des firmes spécialisées en évaluation foncière pour l'évaluation des parcelles de terrains à acquérir dans le cadre du projet d'implantation de mesures prioritaires pour le transport collectif sur le boulevard de la Rive-Sud, tronçon Desjardins.

**QUE** cette résolution est conditionnelle au **respect de l'enveloppe budgétaire** prévue au règlement d'emprunt 111.

**Adoptée.-**

**8.-Mandat à la Société de transport de Montréal (STM) d'entreprendre au nom de la ST Lévis toutes les démarches et procédures requises pour acquérir un Système de Vente et Recharge à Distance (VRAD) des titres de transport dans le cadre du Système de Vente et Perception électronique OPUS**

**- RÉSOLUTION 2013-090-**

**CONSIDÉRANT :** que la STLévis fait partie du groupe OPUS présidé par la Société de transport de Montréal (STM) et que l'ensemble des Autorités organisatrices des transports (AOT) faisant partie du groupe OPUS souhaitent offrir à leurs usagers la possibilité d'effectuer la recharge à distance de leurs titres de transport respectifs;

**CONSIDÉRANT :** qu'un projet pilote réalisé au cours de 2012 par la STM a démontré un haut niveau de satisfaction de la part des usagers participants;

**CONSIDÉRANT :** que la Société de transport de Lévis souhaite également offrir à sa clientèle le système de « vente et recharge à distance » (VRAD) et qu'à cet effet, conformément à l'article 89 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (L.R.Q., chapitre S-30.01), désire mandater la STM pour procéder à l'acquisition des technologies et systèmes requis;

**CONSIDÉRANT :** que sur la base des estimations fournies, ce projet nécessitera un investissement d'environ 70 000\$;

**CONSIDÉRANT :** que le projet est admissible à une subvention à hauteur de 85% versée dans le cadre de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL) géré par le MTQ;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation du directeur des technologies, du marketing et du développement des affaires ainsi que de la coordonnatrice des services OPUS à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Michel Turner  
appuyé par Madame Marjorie Guay

et résolu unanimement :

1. **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
2. de mandater, conformément à l'article 89 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, la Société de transport de Montréal (STM) afin d'entreprendre au nom de la STLévis toutes les démarches et procédures nécessaires, conformément aux dispositions législatives applicables à chacune des sociétés, afin de procéder pour le compte de la STLévis à l'acquisition et à l'opération d'un système de vente et recharge à distance des titres de transport;
3. d'autoriser le Directeur général à signer l'entente sur un système de vente et de recharge à distance des titres de transport ainsi que tout document permettant de donner effet aux présentes recommandations.

**Adoptée.-**

#### **9. Fixation du prix de vente des cartes OPUS (support plastique) à la clientèle pour la période 2013-2014**

##### **- RÉSOLUTION 2013-091-**

**CONSIDÉRANT :** que la STLévis fait partie du groupe OPUS et que les prix de vente des « supports plastiques » Carte OPUS sont déterminés conjointement par

l'ensemble des Autorités organisatrices de transport (AOT) incluses dans le groupe présidé par la STM;

**CONSIDÉRANT :** que ce frais pour les usagers n'est payable qu'au moment de l'émission d'une nouvelle carte OPUS;

**CONSIDÉRANT :** que la ST Lévis doit confirmer les prix de vente à sa clientèle pour l'année 2013-2014;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation du directeur des technologies, du marketing et du développement des affaires ainsi que de la coordonnatrice des services OPUS à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier  
appuyé par Madame Nathalie Plante

et résolu unanimement :

**QUE** ce Conseil fixe le prix de vente du « support plastique » de la Carte Opus selon ce qui suit :

- 6.00 \$ pour les cartes anonymes;
- 15.00 \$ pour les cartes avec photo;

**QUE** ces prix de vente soient affichés et communiqués à la clientèle et aux agences / centres de service de la ST Lévis.

**Adoptée.-**

**10. Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche d'un(e) « administrateur (trice)» des réseaux et systèmes informatiques de la ST Lévis (poste contractuel)**

**- RÉSOLUTION 2013-092-**

**CONSIDÉRANT** que la STLévis procède et procédera au cours des prochaines années à l'implantation de nombreuses technologies sollicitant des compétences en matière de gestion de réseaux et de systèmes informatiques :

- Système d'aide à l'exploitation- information voyageur;

- Système de vente et recharge à distance (OPUS);
- Refonte du site internet;
- Système d'aide à l'exploitation/réservation pour le service de transport adapté;
- Etc...

**CONSIDÉRANT :** la valeur des honoraires versés à des entreprises spécialisées pour répondre à nos besoins en matière de service informatique au cours des deux dernières années ;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation du directeur des technologies, du marketing et du développement des affaires à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Serge Côté  
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement :

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à procéder au recrutement et à l'embauche d'un(e) « administrateur(trice) » des réseaux et systèmes informatiques de la ST Lévis sur une base contractuelle pour une période de douze (12) mois, renouvelable.

**Adoptée.-**

**11.-Octroi à l'entreprise Autobus Auger d'un contrat de trois (3) ans pour la fourniture d'un service de transport des personnes à mobilité réduite résidant sur le territoire de la Ville de Lévis**

**RÉSOLUTION 2013-093-**

**CONSIDÉRANT :** la résolution 2013-068 adoptée lors de l'Assemblée régulière du Conseil d'administration du 16 mai 2013 autorisant la Direction générale à négocier de gré à gré une entente pour une durée de un (1) an, deux (2) ans ou trois (3) ans avec le transporteur Autobus Auger pour le transport de personnes à mobilité réduite résidant sur le territoire de la Ville de Lévis;

**CONSIDÉRANT :** l'entente négociée de gré à gré par le coordonnateur du service de transport adapté de la

ST Lévis et déposée officiellement le 17 juin 2013  
par Autobus Auger;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation du coordonnateur du service de transport adapté à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale :

Il est proposé par Madame Nathalie Plante  
appuyé par Monsieur Jean-Luc Daigle

et résolu unanimement :

**QUE** ce Conseil octroi à l'entreprise Autobus Auger un contrat de trois (3) ans se terminant le 30 juin 2016 pour la fourniture d'un service de transport des personnes à mobilité réduite résidant sur le territoire de la ville de Lévis sur la base de l'entente intervenue le 17 juin 2013.

**Adoptée.-**

## **12.-COMPTES PAYABLES -**

### **- RÉSOLUTION 2013-094-**

Il est proposé par Monsieur Michel Turner  
appuyé par Madame Marjorie Guay

et résolu unanimement :

**QUE** les comptes provenant du registre des déboursés préparés par le service de la comptabilité et ci-annexés pour faire partie intégrante de la présente soient acceptés à savoir :

Salaires :	Période # 18 à # 21	622 487,11 \$
Chèques no :	# 19577 à # 20212	1 356 417,08 \$
Paiements directs :		15 552,28 \$

### **CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES**

Je, soussignée, **Francine Marcoux, trésorière** certifie par la présente que les crédits sont disponibles à même le budget 2013 de la Société de transport de Lévis pour acquitter le paiement des comptes payables.

**Adoptée.-**



### 13.- Point divers

#### 13.a.-Nomination de Monsieur Mario Sirois à titre d'adjoint au directeur général et directeur de l'exploitation

##### - RÉSOLUTION 2013-095-

**CONSIDÉRANT :** les nombreuses modifications à venir sur le réseau de la ST Lévis au cours des prochains mois ;

**CONSIDÉRANT :** que la STLévis procède et procèdera dans le même intervalle de temps à l'implantation de nombreuses nouvelles technologies :

- Système d'aide à l'exploitation- information voyageur
- Système de vente et recharge à distance (OPUS)
- Refonte du site internet
- Système d'aide à l'exploitation/réservation pour le service de transport adapté
- Etc...

**CONSIDÉRANT :** que pour maximiser les conditions de réussite de chacun de ces projets il y a lieu de scinder le poste de Directeur de l'exploitation, des technologies, du marketing et du développement des affaires en deux fonctions distinctes à savoir celle de Directeur de l'exploitation et celle de Directeur des technologies, du marketing et du développement des affaires;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet  
appuyé par Madame Nathalie Plante

et résolu unanimement :

**QUE** ce Conseil modifie le titre et la fonction de Monsieur Mario Sirois, de sorte que celui-ci cumule les fonctions d'adjoint au directeur général et de directeur de l'exploitation à compter des présentes.

**Adoptée.-**

**13.b.-Nomination de Monsieur Sylvain Lévesque à titre de directeur des technologies, du marketing et du développement des affaires**

**- RÉSOLUTION 2013-096-**

**CONSIDÉRANT :** les nombreuses modifications à venir sur le réseau de la ST Lévis au cours des prochains mois ;

**CONSIDÉRANT :** que la STLévis procède et procèdera dans le même intervalle de temps à l'implantation de nombreuses nouvelles technologies :

- Système d'aide à l'exploitation- information voyageur;
- Système de vente et recharge à distance (OPUS);
- Refonte du site internet;
- Système d'aide à l'exploitation/réservation pour le service de transport adapté;
- Etc...

**CONSIDÉRANT :** que pour maximiser les conditions de réussite de chacun de ces projets il y a lieu de scinder le poste de Directeur de l'exploitation, des technologies, du marketing et du développement des affaires en deux fonctions distinctes à savoir celle de Directeur de l'exploitation et celle de Directeur des technologies, du marketing et du développement des affaires;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Serge Côté  
appuyé par Monsieur Jean-Luc Daigle

et résolu unanimement :

**QUE** ce Conseil nomme Monsieur Sylvain Lévesque, directeur des technologies, du marketing et du développement des affaires.

**Adoptée.-**

**13.c.-Création d'une servitude réelle d'utilisation et de passage au bénéfice des lots adjacents aux lots 2 431 591 et 3 975 480 constituant le terrain sur lequel est localisé le siège social de la Société de transport de Lévis au 229, rue Saint-Omer, Lévis, province de Québec**

- **RÉSOLUTION 2013-097-**

**CONSIDÉRANT :** que la STLévis est propriétaire du fonds de terrain constitué par les lots 2 431 591 et 3 975 480 représentant le terrain où est localisé le siège social de la Société à savoir le 229 rue Saint-Omer, Lévis, province de Québec;

**CONSIDÉRANT :** la volonté de la Société de créer une servitude d'utilisation et de passage au bénéfice des lots adjacents à ceux-ci;

**CONSIDÉRANT :** le contrat de servitude préparé par Me Simon Roy, notaire, établissant ladite servitude en faveur desdits lots adjacents y apparaissant et les conditions qui s'y rapportent;

**CONSIDÉRANT :** qu'en date du 20 juin 2013, ledit contrat a été signé par tous les propriétaires des lots adjacents;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Madame Marjorie Guay  
appuyé par Monsieur Michel Turner  
et résolu unanimement :

**QUE** ce Conseil accepte de créer une servitude d'utilisation et de passage au bénéfice des lots adjacents aux lots 2 431 591 et 3 975 480 représentant le terrain où est localisé le siège social de la Société de transport de Lévis, 229 rue Saint-Omer, Lévis selon les termes et conditions apparaissant dans le contrat préparé à cette fin par Me Simon Roy, notaire.

**QUE** ce Conseil autorise messieurs Michel Patry, président et Jean-François Carrier, directeur général à signer le contrat de servitude et tout autre document requis pour l'établissement de celle-ci.

**Adoptée.-**

**13.d.- Autorisation de procéder au recrutement d'un(e) agent (e) de planification à la direction de la planification et du développement (poste contractuel)**

- **RÉSOLUTION 2013-098-**

**CONSIDÉRANT :** que la STLévis est en phase d'implantation d'un système d'aide à l'exploitation et d'information voyageur (SAEIV) au coût de 6,8M\$;

**CONSIDÉRANT :** que l'implantation de ce nouvel outil requiert notamment l'expertise d'une ressource en planification;

**CONSIDÉRANT :** que la ST Lévis gère actuellement un portefeuille important de projets et qu'aucune ressource n'est actuellement disponible dans la direction de la planification et du développement pour assurer un suivi rigoureux de ce projet en particulier;

**CONSIDÉRANT :** l'importance de l'investissement en cours et la nature stratégique de ce projet pour les développements futurs de l'organisation;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation du directeur des technologies, du marketing et du développement des affaires et du directeur de la planification et du développement à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Serge Côté  
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement :

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à procéder au recrutement d'un(e) agent(e) de planification à la direction de la planification et du développement sur une base contractuelle.

**Adoptée.-**

### **13.e.-Dépôt des amendements budgétaires**

#### **- RÉSOLUTION 2013-099-**

**CONSIDÉRANT :** l'adoption par le Conseil d'administration de la ST Lévis, le 17 février 2011, de son règlement 114 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

**CONSIDÉRANT :** que l'article 5 dudit règlement 114 prévoit qu'en cas de dépassement budgétaire, la direction générale doit effectuer les virements de fonds appropriés à l'intérieur du budget et en informer le conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT :** que les virements de fonds doivent être effectués dans les limites de ce que prévoit l'article 119 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* qui mentionne « qu'une société peut effectuer un virement jusqu'à concurrence d'un montant autorisé par le conseil de ville et lui en faire rapport. Tout virement qui excède ce montant doit être spécialement autorisé par ce même conseil »;

**CONSIDÉRANT :** la Résolution no :2013-040- adoptée par le Conseil d'administration de la ST Lévis, le 21 mars 2013, afin de demander au Conseil municipal de la Ville de Lévis de fixer à 500 000\$ le montant maximum des virements de fonds pouvant être effectués à l'intérieur du budget annuel de la St Lévis;

**CONSIDÉRANT :** que la Ville de Lévis a autorisé la St Lévis à effectuer des virements de fonds jusqu'à concurrence d'un montant cumulatif de 500 000\$ le 21 mai 2013 (CV-2013-04-42);

**CONSIDÉRANT :** que lors de la production des états financiers pour la période de cinq mois terminée le 31 mai 2013, des dépassements budgétaires ont été observés pour certains postes de dépenses, alors que pour d'autres, des économies seront probablement réalisées par rapport aux prévisions initiales;

**CONSIDÉRANT :** qu'il devient donc nécessaire d'effectuer des virements de fonds à l'intérieur du budget 2013 et ce, pour un montant total de 320 000 \$ tel qu'indiqué dans le rapport ci-joint;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la directrice des finances à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier  
appuyé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet

et résolu unanimement :

De prendre acte du rapport des amendements budgétaires affectant l'année financière 2013 ci-annexée, préparée par la directrice des finances, et

d'en transmettre une copie à la Direction générale de la Ville de Lévis à titre d'information.

**Adoptée.-**

#### **14.-Période de questions**

Aucune question n'a été soulevée

#### **15.-Levée de l'assemblée**

##### **- RÉSOLUTION 2013-100-**

Il est proposé par Madame Marjorie Guay  
appuyé par Madame Nathalie Plante

et résolu unanimement :

**QUE** l'assemblée soit levée.

---

**Le Président, Michel Patry**

---

**Le Secrétaire, Mario Sirois**